

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Brèves

IL VOLAIT LORS DES VEILLÉES MORTUAIRES

Photo: Nadège Ontouanou/L'Union



S'IL a été finalement laissé libre, en raison de son état mental et de la crise sanitaire du moment, Alain Djeko reste désormais dans l'œil du cyclone à Koula-Moutou. Pris la main dans le sac, le jeune homme de 20 ans a reconnu être l'auteur de plusieurs vols lors des veillées mortuaires. Le dernier fait a eu lieu au quartier Bambomo, dans le deuxième arrondissement du chef-lieu de la province de l'Ogooué-Lolo. Profitant de l'inattention des membres d'une famille endeuillée, il s'est introduit dans une habitation par la fenêtre, pour aller voler des vivres. Selon des sources concordantes, Alain Djeko avait pour habitude d'assister les familles endeuillées à Koula-Moutou, observant prudemment les mouvements des gens avant d'opérer.

UN AGENT DE SBL MEURT SUR SITE

UN agent de la Société des bois de Lastoursville (SBL) a trouvé la mort sur le site de cette entreprise basée sur l'axe Lastoursville-Lopé. Anselme de Laure Etombadengui, peintre-cubeur, est décédé alors qu'il était en train d'observer une pause. Selon certaines informations, il avait des ennuis de santé avant son embauche à SBL. D'autres parlent d'un malaise cardiaque. Des sources hospitalières évoquent une affection médicale.

MOUILA : UNE FILLETTE DÉCÈDE APRÈS AVOIR ÉTÉ REPÊCHÉE D'UN PUIT

Marta, un nourrisson d'un an, est décédée dans une unité sanitaire de Mouila après avoir été repêchée d'un puits au quartier Mutsanupinza, dans le deuxième arrondissement. La fillette aurait chuté dans la cavité en l'absence de sa génitrice qui se trouvait depuis 3 jours dans une église. Tous les efforts du corps médical pour la sauver auront été vains. Rassemblées par Damien MADEBE et G.R.M

Un chef de village en prison pour viol sur une mineure de moins de 15 ans

F.N
Mouila/Gabon

SAMUEL Massandé, un compatriote de 55 ans, par ailleurs chef du village Ego-ma 2, au PK 5 de Mouila sur la route de Mimongo, a été placé sous mandat de dépôt à la prison centrale de Mouila, pour présomption de viol sur mineure de moins de 15 ans.

Les faits remontent au samedi 5 décembre dernier, vers 11 heures. Massandé aurait proposé à la petite A.N. (12 ans) la somme de 2 000 francs pour qu'elle accepte d'avoir des rapports avec lui. Pour ce faire, il aurait payé 500 francs d'avance, s'engageant à solder le reste lorsque l'acte sexuel aurait été consommé.

Le marché conclu, le quinquagénaire invite la gamine chez lui. Pendant ce temps, son épouse, Sylviana Maganga est à sa recherche. La maison familiale ayant deux compartiments, elle se dirige vers une des pièces d'où, au moment de forcer la porte, elle entend des murmures.

À pas de tortue, elle fait son entrée et trouve son conjoint dans une position inconfortable. Choquée, elle alerte son chef de regroupement. Sur ces entrefaites, le chef de regroupement saisit le poste fixe de gendarmerie situé face à la maison d'habitation de l'indélicat. Ce dernier, dans une tentative désespérée de se sortir du pétrin, ira jusqu'à tenter de se suicider, ayant ingéré un produit dangereux. Il est alors évacué au Centre hospitalier régional de Mouila pour des soins intensifs.

À l'issue de sa brève hospitalisation, l'auxiliaire de commandement est mis aux arrêts par la maréchaussée pour les besoins de l'enquête préliminaire. Il va d'ailleurs passer aux aveux. Présenté devant le procureur de la République, le 11 décembre dernier, il a été placé sous mandat de dépôt à la prison centrale de Mouila pour présomption de viol sur mineure de moins de 15 ans.



C'est donc ici dans la maison familiale où Massandé a commis l'acte de viol sur une mineure de moins de 15 ans.

Deux ressortissants ouest-africains appréhendés pour trafic d'ivoire à Mouila

AEE
Libreville/Gabon

UN ressortissant burkinabé, François de Salle Sandaogo, qui jusque-là exerçait dans le BTP à Mouila, a choisi de se lancer dans le trafic d'ivoire après la faillite de son entreprise.

En effet, avec la complicité d'un ami ressortissant de la Guinée, il pouvait entrer en contact avec des chasseurs de pachydermes dans des villages de cette province située au sud-ouest du Gabon. Il leur proposait, semblait-il, de fortes sommes d'argent pour que lui soient livrées des pointes d'ivoire. Une fois le produit en sa possession, François de Salle Sandaogo multipliait ensuite des astuces pour le faire transporter jusqu'à Libreville, où il était vendu.

Saisis par l'Organisation non gouvernementale (ONG) Conservation Justice, sur la foi des informations relatives à ce trafic, les agents de l'antenne provinciale de la Police judiciaire



Photo: Abel Eyeghe

Les deux trafiquants d'ivoire présumés de Mouila.

et ceux des Eaux et Forêts vont se déployer dans la ville pour mettre la main sur les deux trafiquants présumés.

Leur interpellation a eu lieu jeudi dernier, non loin du principal marché de la ville de Mouila, au moment où ils descendaient d'un véhicule avec un sac contenant

deux pointes d'ivoires. Ils sont actuellement gardés à vue dans les locaux de la PJ de Mouila, en attendant d'être présentés devant le procureur de la République de la Formation spécialisée du Tribunal de première instance de Libreville, dans les tout prochains jours.